

Appel à candidatures

RÉSIDENCE DE CRÉATION EN POÉSIE OU SLAM QUÉBEC - NAMUR 2027

L'ICQ invite les auteur.trice.s de la ville de Québec et de Wendake à soumettre leur candidature pour effectuer une résidence de création en poésie ou en slam d'un mois, du 15 mai au 15 juin 2027 (les dates pourraient varier de quelques jours). La personne lauréate sera accueillie à Namur par la Maison de la Poésie et de la Langue française.

Cadre de la résidence

Cette résidence de création se déroule dans le cadre d'un accord de coopération entre la Maison de la Poésie et de la Langue française, la Maison de la littérature et L'ICQ en vue de soutenir la création des poètes et slameur.euse.s dans la francophonie. Cette entente s'inscrit en parallèle du jumelage établi depuis 1999 entre les villes de Namur et de Québec.

Une résidence est également offerte, en mars, à un.e poète et slameur.euse belge de langue française, qui viendra passer quatre semaines dans l'une des résidences d'écriture de L'ICQ.

Conditions d'accueil

L'hébergement est proposé gratuitement pendant un mois dans l'appartement de chercheur de la Société archéologique de Namur.

Une bourse de 2400\$ est offerte et les frais de déplacement internationaux et locaux sont pris en charge.

La résidence pourrait inclure la participation à un ou plusieurs événements littéraires de la vie culturelle belge. Il est aussi possible d'organiser une rencontre entre les deux artistes sélectionné.e.s à l'occasion du séjour de l'un.e dans le pays de l'autre.

Dans le cadre de ce type de résidence, L'ICQ se charge de l'achat des billets de train/bus/avion (en concertation avec l'artiste, qui peut, par exemple, demander de prolonger son séjour à ses frais pour des raisons personnelles). Les équipes des structures partenaires belges organisent le déplacement de l'artiste de l'aéroport au lieu de résidence ainsi qu'entre les deux lieux de résidence. Pendant toute la durée du séjour, elles agissent comme personnes-ressources, comme passeur.euse.s entre le milieu, la communauté littéraire d'accueil et le.a résident.e.

Sélection et critères

La personne lauréate est déterminée par un comité composé de deux représentant.e.s des partenaires belges et d'un artiste québécois. Le comité effectue son choix sur la base des conditions d'admissibilité, des objectifs de la résidence et des critères d'évaluation ici nommés :

Qualité du projet

- Recherche esthétique et contribution à la discipline
- Originalité du projet

Incidence de la résidence sur la carrière

- Importance de la résidence dans le parcours et pour le projet en cours
- Intérêt de la personne et de son projet envers les lieux d'accueil

Adhésion du jury

- Qualité de la présentation du dossier
- Capacité à susciter l'intérêt/la curiosité/l'émotion

Admissibilité

Vous êtes admissible à ce programme si :

- Pour la poésie : Vous avez publié un minimum de deux livres à compte d'éditeur ; l'un des livres peut être remplacé par trois textes ou suites poétiques parus dans un ouvrage collectif publié à compte d'éditeur ou dans une revue reconnue et spécialisée.
Pour le slam : Les deux livres peuvent être remplacés par deux spectacles solo ou deux albums solo ou un spectacle solo et un album solo dont les textes sont distincts ; un spectacle solo ou un album solo peut être remplacé par trois contributions distinctes à un spectacle ou un événement dans un contexte professionnel de diffusion ;
* Si vous voulez discuter de votre admissibilité, ou faire valoir certaines expériences professionnelles, vous pouvez écrire à residences@institutcanadien.qc.ca
- Vous êtes citoyen.ne canadien.ne ou détenez la résidence permanente **ET** résidez dans la ville de Québec ou à Wendake ;
- Vous avez un projet de création en cours ;
- Vous êtes disponible entre la mi-mai et la mi-juin 2027 ;
- Vous êtes intéressé.e à participer à un événement littéraire belge.

Dossier de candidature

- Le formulaire d'inscription dûment rempli et signé;
- Un extrait du projet en cours (maximum dix pages, ébauche et brouillon admis);
- Un curriculum vitae (maximum trois pages, incluant la bibliographie, les bourses et résidences obtenues, etc.);
- Un dossier de presse, s'il y a lieu (maximum cinq pages);
- La preuve numérique que vous répondez au premier critère d'admissibilité : une copie numérique d'une dizaine de pages d'œuvres publiées à compte d'éditeur ; le lien vers un texte paru en revue ; le lien vers un album ou l'annonce d'un spectacle solo ; le lien vers l'annonce d'une performance lors d'un festival, etc.

Date limite

Vous devez déposer votre candidature au plus tard le **lundi 14 décembre 2026 à 23h59** à l'adresse suivante : residences@institutcanadien.qc.ca.

La décision du jury sera rendue, par courriel, au tout début du mois de février.

Ancien.ne.s lauréat.e.s

Les lauréat.e.s de cette résidence sont :

- Christian Girard (Québec) | Camille Pier (Belgique) | Édition 2024
- Mattia Scarpulla (Québec) | Sébastien Fevry (Belgique) | Édition 2025
- Anne Peyrouse (Québec) | Camille Coomans (Belgique) | Édition 2026

Pour information

www.maisondelalitterature.qc.ca | residences@institutcanadien.qc.ca

Cette résidence croisée est une collaboration entre la Maison de la Poésie et de la Langue française, la Maison de la littérature, L'ICQ, Wallonie Bruxelles International, la ville de Namur et la ville de Québec.